

MARCHE N°22FCS09
ACHAT D'UN ELEVATEUR A NACELLE SUR CHASSIS POIDS LOURDS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour l'achat d'un élévateur à nacelle sur châssis poids lourds et la reprise de l'ancien élévateur à nacelle de la Ville,

DECIDE

Article 1 :

Un marché est conclu avec la société LVM située à ALLONNE (60), ZAC de Ther, 50 rue des 40 Mines, représentée par Monsieur Yannick FOURNIER, gérant.

Article 2 :

Le marché comprend :

- l'acquisition d'un camion nacelle avec un délai de garantie de 2 ans, pour un montant de 106.253 €/HT,
- la reprise de l'ancien camion nacelle de la commune pour un montant de 8.000 €/HT.

Article 3 :

Le délai de livraison est de 12 mois.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 15 juillet 2022.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

21 JUL 2022



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20220715-DEC2022-74-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022